

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2018-248

Adoption du règlement R-2018-248 (Règlement modifiant le règlement des permis et certificats R-2009-118)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-248 modifiant le règlement des permis et certificats R-2009-118, a été adopté le 2 octobre 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 17 OCTOBRE 2018

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 17 octobre 2018.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier